

## **Lundi 6 juillet 2020**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire au 2451, rue Camirand, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le 6 juillet deux mille vingt (2020), à dix-neuf heures (19 h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Marie-Claude Lafond	Siège no. 1
Doris Jetté	Siège no. 2
Julie Bibeau	Siège no. 3 <b>Absente</b>
Murielle L. Lessard	Siège no. 4
Denis Bergeron	Siège no. 5
Georges Lysight	Siège no. 6

Tous membres du conseil formant quorum.

### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Monsieur Jean Charland, directeur général, ainsi que madame Isabelle Plante, directrice générale adjointe sont présents à la séance.

**141-07-20**

### **Adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2020.
3. Présentation du rapport financier 2019.
4. Correspondance :
  - 1) CPTAQ – Les Entreprises C. Arsenault.
  - 2) Récupération Mauricie – Répartition.
  - 3) Infotech – Projet de loi 48.
  - 4) MAMH- Péréquation.
  - 5) Compte rendu du MTQ - Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Paulin et Saint-Alexis-des-Monts.
  - 6) Ministère de l'environnement – Dossier Les Entreprises C. Arsenault.

### **Période de questions**

#### **5. ADMINISTRATION**

- 1) Adoption des dépenses de juin 2020
- 2) Rapport du directeur général sur les recettes et dépenses au 30 juin 2020.
- 3) Appartenance Mauricie : Calendrier 2021.
- 4) Guy Leblanc : Installation d'une clôture.
- 5) Droit d'accès aux comptes pour Isabelle Plante.
- 6) Archives municipales : Liste de destruction 2019-2020.
- 7) Cercle de Fermières : Réouverture du local.
- 8) Rapport du maire conformément à l'article 176.2.2 du C.M.
- 9) Maskicom : Demande d'appui.

#### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 1) Service Incendie : Amende pour les contrevenants.

#### **7. TRANSPORT/VOIRIE**

- 1) Yves Rousseau : Demande de déplacer le radar.
- 2) Mandat à Ghyslain Lambert : chemin Tournesol.
- 3) Ouverture de soumissions : Marquage des routes.

#### **8. URBANISME**

- 1) Entente avec Saint-Alexis-des-Monts pour inspecteur en urbanisme.

2) Répartition de taxes à la suite d'une correction à la réforme cadastrale.

9. ENVIRONNEMENT

AUCUN DOSSIER

10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

1) Installation des rampes de skate.

2) Ouverture de la salle Lévis St-Yves et jeux extérieur.

11) AFFAIRES NOUVELLES :

1) Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.

12) Période de questions

13) Clôture de la session

142-07-20

**Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2020.**

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2020.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2020 tel que rédigé soit adopté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

143-07-20

**Présentation du rapport financier 2019.**

Conformément à l'article 176.1 du C.M. le secrétaire trésorier dépose à la table du conseil le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Madame Mélanie Livernoche de la firme Stéphane Bérard c.p.a. inc. présente le rapport financier de la municipalité pour l'année 2019 devant le conseil.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu d'adopter le rapport financier pour l'année 2019 révélant des recettes de l'ordre de 1 577 167 \$ et des dépenses de l'ordre de 1 343 436 \$ pour un surplus budgétaire pour l'année 2019 de l'ordre de 233 731 \$.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**Correspondance**

144-07-20

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

1) CPTAQ – Les Entreprises C. Arsenault.

2) Récupération Mauricie – Répartition.

3) Infotech – Projet de loi 48.

4) MAMH – Péréquation.

5) Compte rendu du MTQ - Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Paulin et Saint-Alexis-des-Monts.

6) Ministère de l'environnement – Dossier Les Entreprises C. Arsenault.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**ADMINISTRATION**

145-07-20

**Adoption des dépenses de juin 2020.**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les écritures numéros 202000201 à 202000237 inclusivement totalisant un montant de 175 732,67 \$ et les salaires de juin que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**146-07-20**      **Rapport du sec-trés sur les recettes et dépenses au 30 juin 2020.**  
Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 30 juin 2020.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**147-07-20**      **Appartenance Mauricie : Calendrier 2021.**  
Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fasse l'achat de 5 calendriers 2021 au coût de 10\$ chacun auprès de « Appartenance Mauricie, Société d'histoire Régionale ».

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

*Madame la conseillère Doris Jetté arrive à 19h20.*

**148-07-20**      **Guy Leblanc : Installation d'une clôture.**  
Considérant que M. Guy Leblanc désire installer une clôture mitoyenne au terrain de la Municipalité;

Considérant que M. Leblanc désire que la Municipalité paie la moitié des coûts;

Considérant que Monsieur Leblanc a pris rendez-vous avec un arpenteur pour faire un piquetage pour être conforme;

Considérant que le prix est de 2 043,25\$ taxes incluses pour une clôture de 4 pieds de haut et de 80 pieds de long;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont de payer 1 021,63 \$ qui équivaut à la moitié du coût pour une clôture de 4 pieds et ce qu'une seule fois et que si un bris survient du côté du terrain municipal, les frais de réparations seront payer à la moitié du prix de la facture pour une clôture de 4 pieds.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**149-07-20**      **Droit d'accès aux comptes pour Isabelle Plante.**  
Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise Madame Isabelle Plante, directrice-générale adjointe, à avoir accès aux différents comptes gouvernementaux et bancaire au même titre que M. Jean Charland, directeur général.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**150-07-20**      **Archives municipales : Liste de destruction 2019-2020.**  
Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la liste des archives selon le calendrier de conservation devant être détruite pour 2019 et 2020. D'autre part, le Conseil autorise la destruction de celles-ci.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**151-07-20**      **Cercle de Fermières : Réouverture du local.**  
Considérant l'annonce du gouvernement sur l'autorisation de réouverture des loisirs à compter du 22 juin 2020;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise la réouverture du local du Cercle de Fermières, cependant la salle des Loisirs demeure fermée. Les utilisatrices du local devront désinfecter les portes, les rampes et les salles de bain. La distanciation sociale et le lavage des mains sont obligatoires. De plus, lorsque la bibliothèque est ouverte, le local des Fermières ne sera pas accessible pour éviter le croisement de

personnes. Une liste de directives sera remise et sera à signer par les membres ce qui les engagera à respecter les conditions.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

152-07-20

**Rapport du maire conformément à l'article 176.2.2 du C.M.**

Considérant qu'en vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal lors d'une séance ordinaire du conseil, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

Considérant que ce rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité et publier sur le site internet conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu, que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part prend connaissance du dépôt du rapport de la mairesse. D'autre part, le conseil accepte le dépôt.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

153-07-20

**Maskicom : Demande d'appui.**

**CONSIDÉRANT QUE** plus de 30 % du territoire de la MRC de Maskinongé n'a pas accès à Internet haute vitesse, ce qui représente plus de 5000 résidences et entreprises;

**CONSIDÉRANT QUE** Internet haute vitesse est reconnu comme un service de base par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et que l'organisme souhaite que 90 % des Canadiens aient accès à des vitesses Internet de 50 mégabits/seconde pour la fin de 2021;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2017, Innovation Sciences, Développement économique Canada et le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec ont octroyé 10,4 M\$ pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire de Maskinongé dans le cadre du programme *Brancher pour innover*;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé a créé l'organisme à but non lucratif (OBNL) Maskicom pour offrir Internet haute vitesse à ses citoyens, avec un budget total de 12,4 M\$;

**CONSIDÉRANT QUE** le déploiement de Maskicom devait être terminé au plus tard le 31 mars 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le lourd processus de demande de permis, les longs délais et la mauvaise foi évidente de certains propriétaires de structures de soutènement ont grandement ralenti le déploiement de Maskicom;

**CONSIDÉRANT QUE** devant certains refus de Bell Canada et de Sogetel, Maskicom a dû à certains endroits enfouir la fibre optique et/ou payer pour faire réparer des structures de soutènement ne lui appartenant pas, à très grands frais;

**CONSIDÉRANT QUE** la pandémie et le confinement ont confirmé la nécessité d'avoir accès à Internet haute vitesse en 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a mis sur pied une table de coordination réunissant Hydro-Québec, Bell Canada, Télébec et TELUS afin de faciliter la réalisation des projets d'accès à Internet haute vitesse;

**POUR CES MOTIFS :**

Proposition de Madame la conseillère Marie-Claude Lafond  
Appuyée par Madame la conseillère Doris Jetté

**QUE** la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont appuie Maskicom dans ses demandes aux gouvernements du Québec et du Canada afin que la date limite pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la MRC de Maskinongé soit reportée d'un an, soit au 31 mars 2022;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont appuie Maskicom dans ses demandes aux gouvernements du Québec et du Canada afin que des sommes supplémentaires lui soient octroyées pour payer les frais exorbitants et déraisonnables engendrés par le lourd processus de demande de permis, les longs délais et la mauvaise foi évidente de certains propriétaires de structures de soutènement;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont appuie Maskicom dans sa demande au gouvernement du Québec de rendre publiques les discussions et les décisions prises à la table de coordination réunissant Hydro-Québec, Bell, Télébec et TELUS;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont demande au gouvernement du Québec d'agir promptement pour que les organismes comme Maskicom puissent avoir facilement accès aux structures appartenant à Hydro-Québec sans être assujettis au bon vouloir d'une compagnie privée concurrente, agissant comme juge et partie, en l'occurrence Bell Canada;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise au niveau provincial à :

- M. François Legault, premier ministre du Québec,
- M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation,
- M. Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie,
- M. Simon Allaire, député de Maskinongé;

Et au niveau fédéral à :

- M. Navdeep Bains, ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie,
- M. François-Philippe Champagne, ministre des Affaires étrangères,
- M. Steven Guilbeault, ministre du Patrimoine canadien,
- M. Yves Perron, député de Berthier-Maskinongé;

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**154-07-20**

#### **Service Incendie : Amende pour les contrevenants.**

Considérant que des feux extérieurs ont été allumés sans autorisation le 21 juin 2020 et le 3 juillet 2020;

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont facture le locataire du 2601, rang Waterloo au montant de 492,66\$ pour le déplacement des pompiers du Service Incendie ainsi que le propriétaire du 2490, rue Camirand au montant de 554,42 \$. Le paiement de ladite facture devra être effectué dans les 10 jours ouvrables.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TRANSPORT/VOIRIE**

**155-07-20**

#### **Yves Rousseau : Demande de déplacer le radar.**

Considérant que M. Yves Rousseau a demandé de déplacer le radar de Waterloo et de l'installer au pied de la côte pour avertir les automobilistes de diminuer la vitesse;

Considérant que le radar ne peut être déplacé sur recommandation de la Sûreté du Québec;

Considérant qu'une copie des statistiques de vitesse du radar du rang Waterloo a été remise à la SQ, une analyse du dossier et une stratégie sera élaborée en collaboration avec la Municipalité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont rejette la demande de Monsieur Rousseau de déplacer le radar et refuse d'installer des panneaux "Excepté livraison locale".

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

156-07-20

**Mandat à Ghyslain Lambert : chemin Tournesol.**

Considérant que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont désire faire asphalté le chemin Tournesol;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont retient les services de Monsieur Ghyslain Lambert, ingénieur pour la préparation des plans et devis, document d'appel d'offre et vérification des soumissions ainsi que la surveillance des travaux de voirie.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

157-07-20

**Ouverture de soumissions : Marquage des routes.**

Considérant la demande de soumission pour le marquage de lignes pour les routes auprès de 2 soumissionnaires;

Considérant que la municipalité a reçu qu'une soumission;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du résultat des soumissions;

D'autre part, le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont, accepte la soumission conforme de Lignco au montant de 24 795,28 \$ taxes incluses. La dépense sera prise à même le fond des carrières et sablières. Le marquage des routes devra être fait au plus tard à la mi-août.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**URBANISME**

158-07-20

**Entente avec Saint-Alexis-des-Monts pour inspecteur en urbanisme.**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont de reporter le présent point à une séance ultérieure.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

159-07-20

**Répartition de taxes à la suite d'une correction à la réforme cadastrale.**

Considérant qu'une contestation à la réforme cadastrale a été faite par un propriétaire;

Considérant qu'un bâtiment a été porté au rôle sur la portion de terrain contesté;

Considérant que le bâtiment aurait dû être porté au rôle sur le lot 5 569 489 au lieu du lot 5 569 490;

Considérant que Madame Sullivan a acquitté, pour les années 2018 et 2019, les taxes sur un bâtiment qui ne lui appartenait pas;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont de

rembourser Madame Lorraine Sullivan pour le montant perçu en trop, soit 255,83\$ et de facturer Monsieur Martial A. Plante pour le même montant.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **ENVIRONNEMENT**

AUCUN DOSSIER

## **LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE**

### **160-07-20 Installation des rampes de skate.**

Considérant qu'il y a une demande pour l'installation des rampes de skate par les jeunes de la Municipalité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise l'installation des rampes de skate. Les mesures d'hygiène et de distanciation seront la responsabilité des utilisateurs.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **161-07-20 Ouverture de la salle et jeux extérieur.**

Considérant l'annonce du gouvernement sur l'autorisation de la reprise des activités des organismes municipal;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'autoriser les jeux extérieurs. Les utilisateurs des jeux extérieurs devront faire la désinfection des jeux ou tout autres objets touchés. La distanciation sociale et le lavage des mains sont obligatoires. De plus, les utilisateurs devront apporter leurs désinfectants à main et leurs bouteilles d'eau. La salle Lévis St-Yves, le bloc sanitaire et les buvettes demeurent fermés jusqu'à nouvel ordre.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

### **162-07-20 Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.**

Madame la mairesse Barbara Paillé et représentante de la Régie d'Aqueduc nous fait un rapport verbal sur les activités de la Régie d'Aqueduc.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **163-07-20 Clôture de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu de clore la présente séance à 20h25.

---

**MAIRESSE**

---

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

*Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.*

## **CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES**

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 6 juillet 2020.

---

Jean Charland, g.m.a.  
Directeur général &  
Secrétaire-trésorier